

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 21 août 2020

Coronavirus COVID-19 à La Réunion : évolution de l'épidémie. 79 nouveaux cas confirmés

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé confirment 79 nouveaux cas de coronavirus COVID-19 enregistrés à La Réunion ce 21 août à 15h00.

Au total 1 075 cas ont été diagnostiqués sur le territoire depuis l'apparition du premier cas le 11 mars 2020, dont 61 évacuations sanitaires ont par ailleurs été faites au titre de la solidarité régionale depuis cette date.

Ce jour, 2 clusters ont été identifiés à Saint-Denis.

Parmi les nouveaux cas :

- 1 cas est importé,
- 10 cas sont autochtones avec ou sans lien avec des cas connus,
- 68 cas sont en cours d'investigation.

Sur la semaine écoulée, sur les 307 cas enregistrés, 46 cas étaient regroupés au sein des clusters identifiés.

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE AU 21 août 2020

972 cas ont été investigués à cette heure par l'ARS, Santé publique France et l'Assurance Maladie, dont 45% sont des cas importés.

• Bilan des cas investigués :

	Cas cumulés	Variation par rapport à J-1
Cas importés (personnes qui ont contracté la maladie en dehors du territoire)	441	+1
Cas issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale	61	0
Cas autochtones secondaires (personnes ayant un lien direct avec des cas importés)	81	0
Cas autochtones (personnes ayant un lien indirect ou n'ayant aucun lien avec un cas importé)	389	+44
Nombre total de cas investigués	972	+45

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

• **Situation sanitaire :**

	Nombre de cas	Variation par rapport à J-1
Cas hospitalisés hors service de réanimation hors évacuation sanitaire	23	+5
Cas hospitalisés hors service de réanimation issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale	11	0
Cas hospitalisés en service de réanimation hors évacuation sanitaire	6	0
Cas hospitalisés en service de réanimation issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale	2	-1
Patients guéris (au 21/08/2020)	692	
Patients actifs (au 21/08/2020)	383	
Dont regroupés au sein des clusters identifiés	62	
Décès de personnes atteintes du Covid-19	5	

Point sur les clusters identifiés

Un cluster est défini par la survenue d'au moins 3 cas confirmés ou probables dans une période de 7 jours, qui appartiennent à une même communauté, un même quartier ou qui ont participé à un même rassemblement de personnes.

Au 21 août, 10 clusters sont identifiés, dont 2 maîtrisés :

- **Saint-Denis 1** : + de 50 cas
- **Saint-Denis 2** : 4 cas (maîtrisé)
- **Saint-Denis 3** : 10 cas
- **Saint-Denis 4** : 6 cas
- **Saint-Denis 5** : 8 cas
- **Saint-Denis 6** : 7 cas
- **Saint-Denis 7** : 8 cas
- **Saint-André 1** : 6 cas
- **Saint-André 2** : 7 cas (maîtrisé)
- **Sainte-Marie** : 7 cas

Bilan de la semaine du 14 au 21 août

• **Suivi des cas:**

	Nombre de cas de la semaine	Variation par rapport à la semaine précédente
Cas guéris	692	+35
Cas diagnostiqués	1 075	+299
Cas hospitalisés hors évacuation sanitaire	29	+21
Cas hospitalisés issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale	13	+2

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

Dépistage

	Chiffre de la semaine	Variation par rapport à la semaine précédente
Nombre total de dépistages (10 au 16 août)	11 988	+3 375
<i>Dont dépistages à J+7</i>	4 880	+1 171
Taux de positivité / nombre total de dépistages	1,8%	+1,4

Cette stratégie de dépistage permet :

- Identifier les cas le plus précocement possible
- Retracer rapidement son parcours
- Recontacter et isoler toute personne qui aurait été en contact avec ce cas pendant sa période de contagiosité.

Contact tracing

Plus de 5 500 personnes appelées individuellement et suivies

Le « contact-tracing » est un dispositif qui a pour objectif d'identifier et de rappeler toutes les personnes ayant été en contact proche avec un cas confirmé de Coronavirus pendant sa période de contagiosité (on parle de «sujets contacts» ou de «contacts»).

Ces personnes font l'objet d'une enquête téléphonique au cours de laquelle est évalué leur état de santé et leur est précisé l'importance de :

- **respecter un isolement strict (quatorzaine)**
- **surveiller quotidiennement leur état de santé**
- **appeler immédiatement le 15** en cas de difficultés respiratoires et signes d'étouffement
- **appeler son médecin traitant dès apparition de symptômes** (pour un rendez-vous ou une téléconsultation) pour une prescription d'un test virologique
- **porter un masque** en cas de contact en face à face avec d'autres personnes

Le dispositif de contact-tracing repose désormais sur **3 niveaux différents et complémentaires**, assurés par :

- **le médecin traitant au premier niveau** : identification de l'entourage familial le plus proche,
- **l'Assurance maladie au second niveau** : identification milieu professionnel, amical ...
- **l'ARS au troisième niveau** : investigations des situations complexes et des cas regroupés en collectivités pour repérer précocement et limiter la formation de cluster.

• Surveillance en établissements sociaux et médico-sociaux (ETSMS)

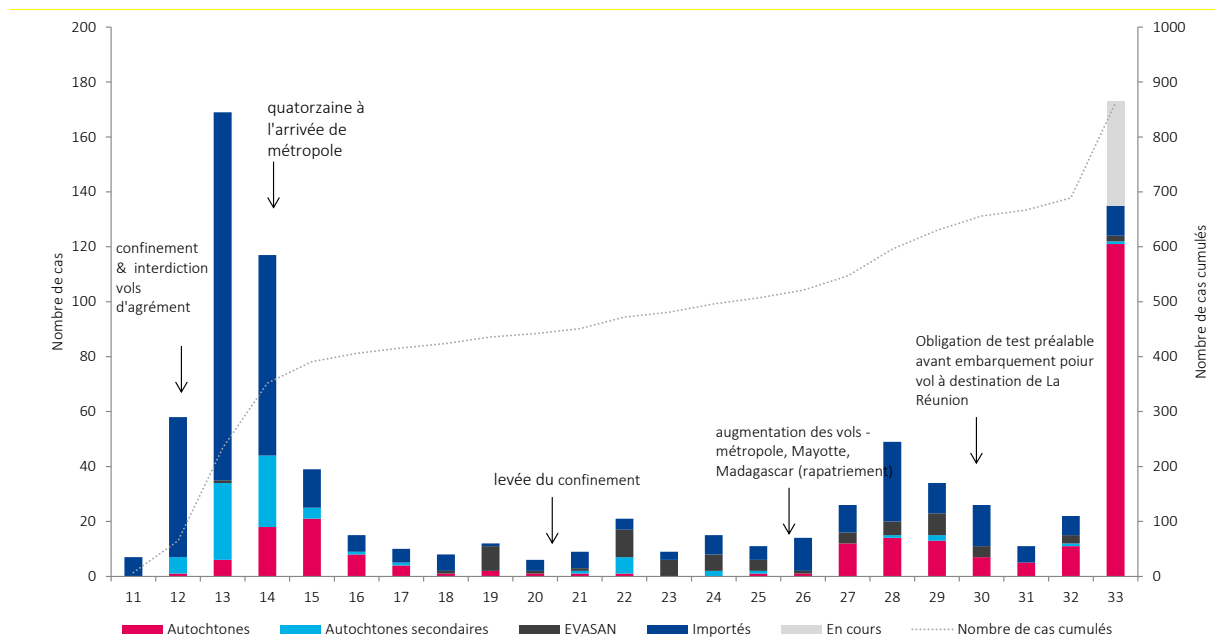
Au 12 août 2020, aucun nouveau cas confirmé n'a été signalé en ESMS depuis début avril.

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

• **Surveillance individuelle**

*Evolution du nombre de cas par type de cas et par semaine de prélèvement
(source ARS/AM/SPF)*

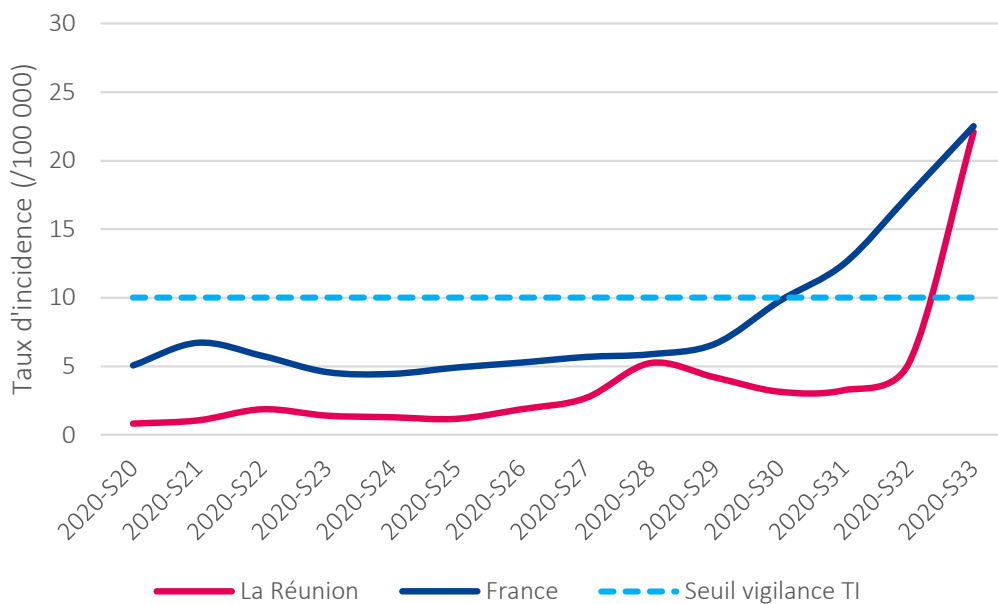


Une augmentation du nombre de cas confirmés importés puis autochtones a été observée depuis la semaine 25. Depuis la semaine 30, le nombre et la part de cas importés diminue, possiblement notamment, suite à l'obligation de justifier d'une RT-PCR négative pour prendre un vol à destination de La Réunion.

Depuis la semaine 32, le nombre de cas autochtones augmente rapidement, en partie en lien avec l'identification de foyers de transmission. Cette augmentation s'est accélérée en semaine 33 et 34 pour atteindre une proportion de 50% de cas autochtones confirmés. En semaine 34 (données non consolidées), entre le 17 et le 19 août, le nombre de cas confirmés autochtones est toujours élevé, avec une proportion de cas non liés à un cluster qui augmente.

• **Le taux d'incidence (nombre de cas rapportés à la population pour 100 000 habitants)**

(Données issues du Point épidémiologique régional du 20/08, Cellule Régionale Réunion de Santé publique France)



Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

En semaine 33, le taux d'incidence était de 26,4/100 000 habitants; Il a été multiplié par 5 par rapport à la semaine précédente (5,2/100 000) et dépasse pour la première fois le seuil de vigilance de 10/1000 000 habitants. Le taux d'incidence calculé à partir de SI-DEP est a priori légèrement surestimé car sont comptabilisés des tests concernant des personnes dont le prélèvement réalisé à Mayotte a été analysé à La Réunion.

RECOMMANDATIONS A SUIVRE

Continuons d'appliquer les gestes barrières



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre

Protégeons-nous, portons tous des masques



ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.

- Si vous des difficultés respiratoires et signes d'étouffement : appeler le 15 sans délai

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

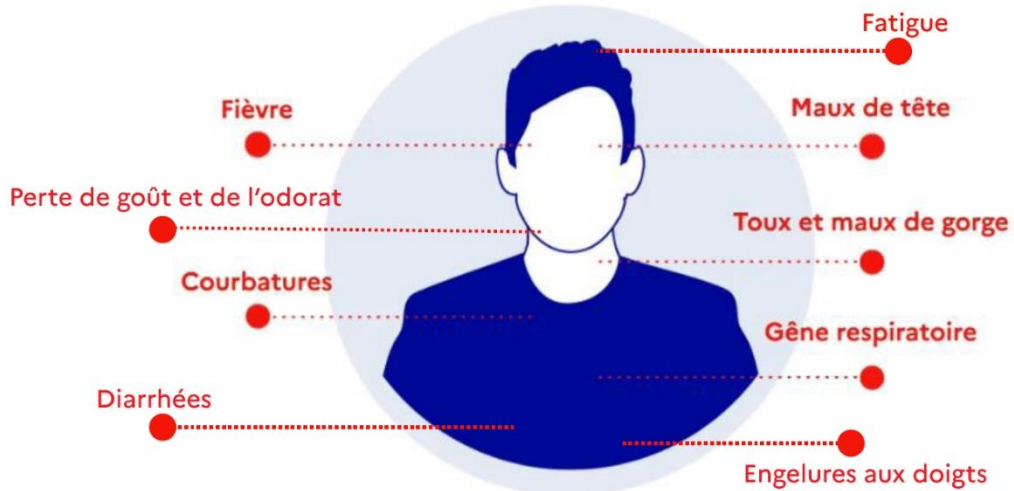
Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

- **Appeler immédiatement un médecin dès l'apparition des symptômes** (pour un rendez-vous ou une téléconsultation) pour vous faire prescrire un test virologique.



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

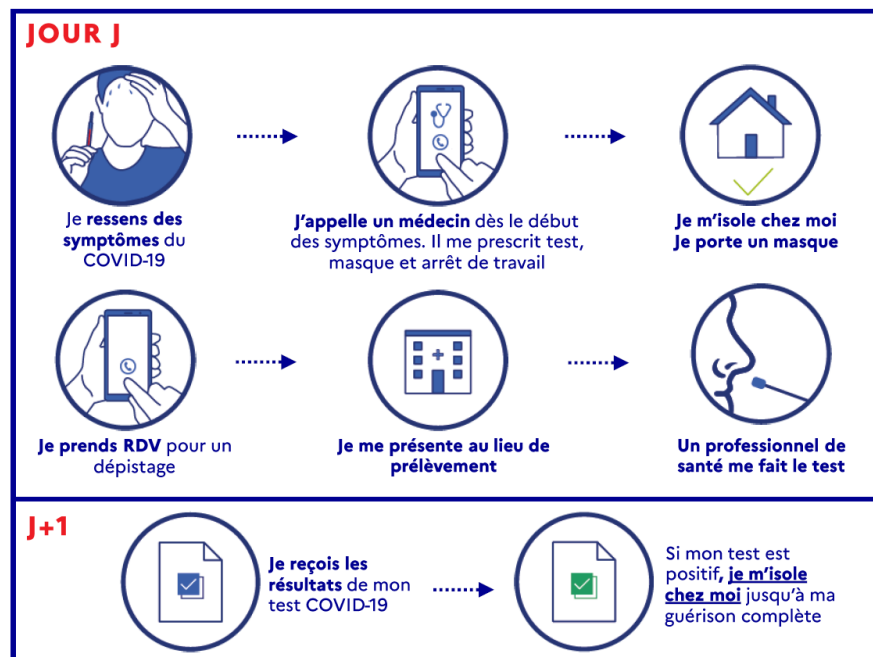
SYMPTÔMES



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

SI J'AI DES SYMPTÔMES

Résultat du test
48H
après les 1ers symptômes



Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974